



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240411-DEL\_20\_2024-DE

SLO

**Délibération n°20 /2024**

**OBJET : Vote des taux des impôts 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, et le onze Avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 05 Avril précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 9**

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

**Absents : BERARD Nicolas, LAMBERT Adrien**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance : DESALMAND Stéphane**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

**VU** la délibération du 04 avril 2023 dans laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : 36 % pour la Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB) et 66,28% pour la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB).

**Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE FIXER** les taux d'imposition 2024 comme suit :

- o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 26 %
- o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 66,28 %
- o Taxe d'Habitation - sur les résidences secondaires (TH) : 10,23 %

**DE DIRE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune au chapitre 73, article 73111.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

Commune de Scientrier – 19 rue de la Mairie – 74 930 SCIENTRIER  
www.scientrier.fr – contact@scientrier.fr – 04 50 25 51 11



**5107**

RE  
NOMME  
INOMES  
LIGNES  
SOUVERAINETE  
FISCALLE ET NUMERIQUE

COMMUNE : 262 SCIENTRIER  
ARRONDISSEMENT : 74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS  
TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2024

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024  
RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Maïère bâte (TFB)	1 695 850	26,00	94,55	1 757 000	456 820	26 %	456 820
Maïère non bâtes (TFNB)	27 944	66,28	167,86	29 000	19 221	66,28 %	19 221
Coûsation foncière des entreprises (CFE)	112 972	10,23	54,75	113 900	11 652	10,23 %	11 652
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>				<b>113 900</b>	<b>487 693</b>		<b>487 693</b>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	10,23	>>>	113 900		60,00	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtes (TFB)	Produit total souhaité	26		
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	487 693 = 1	66,28		
Taxe d'habitation (TH)	487 693	10,23		
Coûsation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	487 693		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	38 427			53 664	0	0	-56 765	35 326

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
487 693	35 326	523 019

A ANNECY

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
MARIE-HELENE HEROU-DESBIOLLES

Le Pour la Préfecture,

Le 12 avril 2024

Pour la Commune,

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.